



# JOURN@LFOOT

N°549 DU 19 JANVIER 2023

## CHALLENGE FUTSAL

FORMEZ VOS EQUIPES FUTSAL, FAITES JOUER VOS JOUEURS SUR UNE PRATIQUE REDUITE, VIVEZ UNE APRES-MIDI UNIQUE !!!

### **SAMEDI 28 JANVIER & SAMEDI 18 FEVRIER 2023**

Le district propose la 3ème et 4ème journée des challenges futsal U15 & U18 pour les équipes futsal existantes ou qui se créent pour l'occasion.

A Ambilly de 13h00 à 18h00,  
U15 Futsal (sous-catégorie U13-U14-U15) pratique 5 contre 5

Inscription pour le samedi 28 janvier en cliquant et en renseignant le lien suivant :  
<https://forms.gle/QKdXL1rBmykP9FnZ6>

Inscription pour le samedi 18 février en cliquant et en renseignant le lien suivant :  
<https://forms.gle/8AVGf7fSYqhfghfdA>

A Bonneville de 13h00 à 18h00,  
U18 Futsal (sous-catégorie U16-U17-U18) pratique 5 contre 5

Inscription pour le samedi 28 janvier en cliquant et en renseignant le lien suivant :  
<https://forms.gle/y4Wz34kSejrk6DYu5>

Inscription pour le samedi 18 février en cliquant et en renseignant le lien suivant :  
<https://forms.gle/9szMpNXMiSTJvkCG9>

*Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec David LOPEZ, Éducateur Départemental en charge du futsal Tel : 06.68.92.03.99.*

## SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

FUTSAL P2

APPEL P4

# SECRETARIAT GENERAL

FOOT N°549 DU JEUDI 19 JANVIER 2023

## MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2023.

L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « Documents ».

## CLUBS NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°1 PAYABLE AU 19/01/2023

INTERNATIONAL ACADEMY – MASQUES

## TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

### **TOURNOIS INTERNATIONAUX :**

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## CORRESPONDANCE

### **CLUBS :**

AS EVIRES : Inauguration vestiaires et 40<sup>ème</sup> anniversaire du club

### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

#### **Commission de Discipline :**

ES Valleiry – FC Thones – ES Cernex – CSA Poisy

#### **Commission des Délégués :**

Annecy Portugais

# COMMISSION FUTSAL

## FOOT DES ENFANTS – Pratique associée

### Dates des plateaux :

- Samedi 21 janvier 2023
- Samedi 28 janvier 2023
- Samedi 25 février 2023
- Samedi 4 mars 2023 (U11uniquement)
- Samedi 1<sup>er</sup> avril 2023

Organisation des plateaux et lois du jeu consultables sur le site du District (rubrique Pratiques puis Futsal)  
Les lois du jeu sont également disponibles dans la rubrique arbitrage.

**Attention : Compte tenu du peu de créneaux gymnases proposés, toutes les demandes ne pourront pas être prises en compte. Les clubs qui s'inscrivent doivent essayer d'obtenir des réservations sur au moins une date de participation.**

**Priorité sera donnée aux clubs ayant proposé des créneaux.**

### Inscriptions validées pour les plateaux suivants.

Samedi 21 janvier

U9 : Allinges (2) – Ballaison (4) - Cluses Scionzier (3) – Etrembières (3) – Odyssée (2) – Thonon (2) – Valleiry (2)

U11 : Ballaison (2) – Cluses (3) - Etrembières (4) – Odyssée (2) – St Jeoire la tour (1) – St Pierre (1)

Samedi 28 janvier

U9 : Allinges (2) – Ballaison (4) - Cluses Scionzier (3) – Cran (2) - Etrembières (3) – Genevois (1) - Odyssée (2) – St Pierre (2) - Thonon (2) – Valleiry (2)

U11 : Ballaison (2) – Cluses (3) - Cran (1) - Etrembières (4) – Odyssée (2) – St Jeoire la tour (1)

*Pour les dates suivantes, les inscriptions n'étant pas closes, la liste sera communiquée dans les prochaines semaines.*

### ➤ **Ventilation des clubs pour la journée du 21 janvier 2023 :**

**Site de l'Odyssée :** Resp RAHALI Arbi [arbi.rahali@hotmail.com](mailto:arbi.rahali@hotmail.com) 06 43 17 95 04

De 13h à 16h au gymnase du lion – St genis Pouilly.

U9

Odyssée 2 équipes

Etrembières 2 équipes

Valleiry 2 équipes

Allinges 2 équipes

U11

Odyssée 2 équipes

Etrembières 1 équipe

St Pierre 1 équipe

**Site de Thonon :** Resp ALBI Alexis [A.Albi@ASTHONON.com](mailto:A.Albi@ASTHONON.com) 06 87 80 80 44

Autonome dans l'organisation des plateaux avec les clubs acceptant une pratique le dimanche

**Site de Ballaison :** Voir coordonnées sur le site du District.

A noter : Site de Ballaison = Pratique en extérieur (donc à voir en fonction des conditions météo)

**ANNULE POUR CE WEEK-END EN RAISON DES CONDITIONS METEO.**

### ➤ **Ventilation des clubs pour la journée du 28 janvier 2023 :**

**Site de l'Odyssée :** Resp RAHALI Arbi [arbi.rahali@hotmail.com](mailto:arbi.rahali@hotmail.com) 06 43 17 95 04

De 13h à 16h au gymnase du lion – St genis Pouilly.

U9

Odyssée 2 équipes

Viry 1 équipe

St Pierre 2 équipes

Valleiry 2 équipes

Cran 1 équipes

U11

Odyssée 2 équipes

St Jeoire 1 équipe

Clusess 1 équipe

**Site de Thonon :** Resp ALBI Alexis [a.albi@asthonon.com](mailto:a.albi@asthonon.com) 06 87 80 80 44

Autonome dans l'organisation des plateaux avec les clubs acceptant une pratique le dimanche

**Site de Ballaison :** Voir coordonnées sur le site du District.

Le samedi matin sur terrain synthétique.

U9

Ballaison 2 équipes

Etrembières 2 équipes

Allinges 2 équipes

U11

Ballaison 2 équipes

Etrembières 1 équipe

Cran 1 équipe

A noter : Site de Ballaison = Pratique en extérieur (donc à voir en fonction des conditions météo)

**Pour tous ces plateaux : En cas de problème, de désistement ou autre, merci d'en informer le responsable du club recevant dans les plus brefs délais.**

## CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

**RAPPEL :** Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Foot club (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Foot club de l'adversaire) sauf cas de force majeure.

L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat. Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

### **Divers :**

FLAC 2 merci de communiquer une nouvelle date pour la rencontre FLAC 2 contre CBF74 2

## COUPE BI DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS MASCULINS

### Utilisation de la FMI obligatoire

Les dates de la compétition sont les suivantes :

2<sup>ème</sup> tour, semaine 4, entre le 23 et 29 JANVIER 2023

Tirage du 2<sup>ème</sup> tour effectué par Martine LECHALARD responsable U17 District de SAVOIE

1<sup>er</sup> Exempt: J S CHAMBERY

2<sup>ème</sup> Exempt: HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBERY

FUTSAL BOURGET UNITED 2 CONTRE FUTSAL LAC ANNECY 2

JEUDI 26 JANVIER 2023 21H00 GYMNASE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY  
CLUSES BONNEVILLE FORON 2 CONTRE US CHARTREUSE GUIERS

MERCI A CBF 74 2 de proposer une date rapidement en sachant que le Mardi 24 Janvier, US CHARTREUSE GUIERS à un match de championnat en retard. Sans nouvelle de votre part avant lundi 23 Janvier 17H00, la rencontre sera inversée. [Rencontre entre le 23 et 29 Janvier 2023](#)

3<sup>ème</sup> tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023  
Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00

**NOTE IMPORTANTE A TOUS :**

MERCI DE VOUS MUNIR D'UN SECOND JEU DE MAILLOTS DE COULEURS DIFFERENTES ET DE CHASSUBLES LORS DES RENCONTRES.

## COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian  
Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

### CONVOICATIONS

---

**DOSSIER D'APPEL N°09 2022/2023 :**

Appel Règlementaire du club de l'US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

Match n°24799966 du 13/11/2022 ARGONAY 1 – ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD 1 – SENIORS D1

Ce dossier sera étudié le mardi 31 janvier à 18h30 au siège du District.

**Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant.

**Pour le club de l'US AAG :**

Le Président ou son représentant  
FRADERA Antoine, secrétaire

**Pour le club de l'US ARGONAY :**

Le Président ou son représentant  
HIDAGO CARRETE Maria-Aurora, secrétaire

---

**DOSSIER D'APPEL N°10 2022/2023 :**

Appel Disciplinaire du club de l'ES SEYNOD et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

Match n°24799970 du 20/11/2022 ALLINGES 1 – SEYNOD 1 - SENIORS D1

Ce dossier sera étudié le mardi 31 janvier à 19h15 au siège du District.

**Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

**L'arbitre :**

BADIN Amandine

**L'arbitre assistant :**

PIERENS Maxime

**Pour le club de l'ES SEYNOD :**

Le Président ou son représentant  
 VANTROU Aurélien, joueur  
 MARHOUME Mohamed, éducateur  
 CHAUVIN Franck, éducateur

**DOSSIER D'APPEL N°11 2022/2023 :**

**Appel Règlementaire du club de l'AS LAC BLEU et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**  
**Match n°24801517 du 01/10/2022 CRAN OLYMPIQUE 1 – LAC BLEU 1**

Ce dossier sera étudié le mardi 31 janvier à 20h00 au siège du District.

**Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Règlements ou son représentant.

**L'arbitre :**

VATRY Anthony

**Pour le club de l'AS LAC BLEU :**

Le Président ou son représentant  
 FAVEYROLLES David, arbitre assistant  
 GILOT Frédéric, responsable technique  
 SCHMIDT Thomas, capitaine  
 MONFORT Karine, secrétaire

**Pour le club de CRAN OLYMPIQUE :**

Le Président ou son représentant  
 HARBAS Asmir, délégué  
 ZIOUANE Foad, arbitre assistant  
 ZEGHAR Ferid, capitaine

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*

**Note au club du CS AYZE :**

Suite aux différents courriers, la Commission d'Appel vous informe que l'organe disciplinaire d'Appel ne peut être saisi que par les licenciés au club directement intéressés par les décisions contestées (Article 3-4-1-1 de l'Annexe 2 des RG de la FFF).

Le club du CS AYZE n'ayant pas été sanctionné (dossier n°15-539/001.07112022 du 5 décembre 2022) il ne peut interjeter Appel de cette dernière et doit être considéré comme un tiers ne justifiant pas d'un intérêt direct à agir.